



Cereste en Luberon

la Gazette

www.cereste.fr

bulletin municipal

Octobre 2011 n° 63

L'Edito

Par Gérard Baumel, Maire

L'été semble vouloir jouer les prolongations et qui s'en plaindrait. On peut attendre encore un peu en profitant du soleil. Si la météo se met à me donner tort en décidant d'un automne gris et pluvieux, il sera bien temps alors d'allumer les premières flambées. Le beau temps a permis en tout cas l'avancement des travaux de voirie prévus en ce début d'automne. Il en est de même pour la future crèche qui pour l'heure ne souffre d'aucun retard dans le calendrier. Cela n'est malheureusement pas toujours le cas, et si, comme vous je me félicite de l'ouverture de la déchetterie, comme vous, j'ai déploré les nombreux retards dans l'achèvement des travaux. Pour partie ces retards ont été dus aux nombreuses formalités administratives. On peut le regretter, mais au regard de la sécurité des installations, rien ne saurait pourtant justifier le laxisme et la précipitation. Maintenant que la déchetterie est ouverte, au-delà des obligations d'entretien des haies sur voie publique, de débroussaillage, de ramassage des déjections canines, j'engage les cerestains à respecter un code de conduite empreint de civisme et de bonne volonté dans la gestion des déchets et la propreté du village. Le bien-être de tous est certainement l'affaire de la municipalité mais c'est aussi l'affaire de chacun de nous.

A la une... Les travaux de la municipalité

Entretien de la voirie



La voirie communale fait l'objet d'un programme pluri annuel. Cette année les efforts se sont concentrés rue Pasteur, rue de l'hôtel de ville, au lotissement du moulin, sur les chemins communaux de Carluc et Caudon.



Au total, plusieurs kilomètres entièrement refaits en revêtement bicouche. Plusieurs regards du cours ont été changés et des kits de tours d'arbre en béton de bois vont être installés.

Entretien de l'école



Chaque année la municipalité s'efforce d'investir à l'école pour une rénovation des locaux et des installations. Ainsi, la mise en place de dalles caoutchoutées dans la cour des maternelles permet aux enfants de jouer en toute sécurité pendant les récré.

Contruction de la crèche

La crèche intercommunale en est encore au gros œuvre mais on peut déjà constater l'avancement du chantier que le Maire et son délégué aux travaux, Michel Hameau, suivent chaque semaine en réunion avec les artisans, l'architecte et les délégués



petite enfance de la communauté de communes. Livraison prévue 1^{er} trimestre 2012. Les demandes d'emploi ou d'inscriptions en crèche sont à déposer en Mairie de Cereste qui les transmettra à la CCPA pour instruction.



Calendrier d'Octobre

Boules

Jeudi 6, 13, 20 et 27 octobre 15h au boulodrome prix de la boule cerestaine 80€ mêlée. Samedi 1, 8, 15, 22 et 29 octobre à 14h30 au boulodrome mêlée tournante.

Cinéma

8/10 séance à 20h45 "les bien aimés" Comédie dramatique et musicale de Christophe Honoré avec Chiara Mastroianni, Catherine Deneuve, Lugdivine Sagnier, Louis Garrel, Michel Delpech, Milos Forman.

Permanence au local du CCAS

4 et 20 Octobre de 10 à 12h.

Football club Cereste Reillanne

16/10 à 15 h FCCR 1- Villeneuve
23/10 à 15h FCCR 2-Forcalquier
Les matchs ont lieu à Reillanne.

Club du fil d'argent

Dimanche 23 octobre à 12h un repas à thème sur la SUISSE avec Raclette et projection de films sur ses paysages, sa musique, ses traditions. Ouvert à tous inscription au 04 92 79 06 69.

Cereste et ses arts

Salon d'automne de l'association.
Exposition des œuvres des artistes du 22 au 30 octobre à la salle des fêtes. Horaires de l'expo : tous les jours de 15h à 19h.
Le samedi et dimanche de 10 à 12h et de 15 à 19h. **Vernissage le samedi 22 à 18h.**

Opération brioches



Avec le CCAS
du 3 au 9 octobre
au profit de
l'UNAPEI

En vente à la mairie à la médiathèque et sur le marché.

Course de l'intégration Algernon

À Marseille le 9 Octobre.

Possibilité de s'y rendre en car depuis Cabrières contacter 04 90 76 75 81.

Mme Depaule participation 12€.

Informations municipales

Compte rendu du conseil municipal du 2 septembre 2011

(l'intégralité est consultable en mairie
et sur www.cereste.fr)

Actualisation de l'inventaire des bâtiments identifiés en raison de leur intérêt architectural ou patrimonial

Modification de la liste du bâti agricole actuel et inscription des fermes de GRIVET et PESTEOU dans le zonage Aa. Ce changement nécessite une modification de droit commun du P.L.U. (art L. 123-13 du Code de l'Urbanisme) qui sera soumise à enquête publique.

Travaux relatifs à l'éclairage public programme Syndical 2011

Poursuite des travaux d'éclairage public sur la partie restante devant VTF inscrits dans le projet du programme d'éclairage public 2011 (20 points lumineux) pour un coût prévisionnel de 23 918,00€ TTC avec une participation communale de 8 998,00€.

Institution de la taxe d'aménagement sur le territoire communal

Vu l'article 28 de la loi de finances rectificative pour 2010 qui modifie la fiscalité de l'urbanisme il est institué une taxe d'aménagement. Elle se substitue notamment à la TLE (taxe locale d'équipement) et à la TDENS (taxe départementale des espaces naturels et sensibles). Elle sera indexée sur le coût de la construction et son assiette sera constituée par la valeur déterminée forfaitairement par mètre carré de la surface de la construction.

Occupation du domaine public.

Des redevances d'occupation du domaine public complémentaires seront instituées à

compter de l'exercice 2012. A l'occasion de foires à la brocante une redevance forfaitaire de 50,00€ sera demandée à l'organisateur. Un tarif de 2€ sera appliqué à chaque utilisation d'un emplacement avec alimentation électrique.

Création de postes pour besoins occasionnels

Le conseil municipal décide de créer par CDD d'une durée de 3 mois renouvelable une fois, un poste à temps complet affecté au service technique à compter du 1/10/2011, deux postes à temps non complet affectés au service technique à compter du 1/10/2011, un poste à temps non complet affecté à l'école (périscolaire) à compter du 1/09/2011, un poste à temps non complet affecté aux salles communales à compter du 1/09/2011.

Echange de parcelles à usage de chemin rural avec M. Anthony ROBINSON GEORGE

1 - cession par Mr Robinson George d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée section C164, d'une largeur d'environ 4m pour la création d'un nouveau chemin rural de Tulargue moyennant l'Euro symbolique. La création de ce chemin ainsi que les frais relatifs à cette cession (relevé topographique et acte notarié) sont à la charge du cédant.

2 - demande d'enquête publique (code voirie routière a R.143 et s) en vue de la désaffectation et de l'aliénation d'une partie de l'ancien chemin rural de Tulargue, propriété communale, qui n'est plus affecté à l'usage du public. Une vente moyennant l'euro symbolique pourra être envisagée au bénéfice de Mr Anthony Robinson George unique propriétaire du terrain.

Info utiles...

Entrée en 6^e dérogation. Suite au courrier qui lui avait été adressé par le maire, l'inspecteur d'académie du Vaucluse a répondu que sur l'ensemble des dérogations demandées, 18 au total, 8 enfants non encore scolarisés ont été affectés le jour de la rentrée au collège d'Apt.

Permanence Gan prévoyance dans les locaux du CCAS les 1^{er} et 3^e vendredis du mois de 9h30 à 12h.

Logement à louer : La mairie informe d'un logement communal à louer T3 place Daniel Vigouroux. 75m², renseignements : 04 92 79 00 15.

Condamnation du sieur Stéphane Durbec par jugement du 5/09/2011 à verser à messieurs Martin et Gillibert une indemnité de 300€ au titre des frais irrépétibles sur la base de l'art. 700 du code de procédure civile.

Renseignements municipaux

Hôtel de Ville : 04.92.79.00.15 / mairie@cereste.fr
Office de tourisme : 04.92.79.09.84 / otcereste@club-internet.fr
Médi@thèque : 04.92.79.06.95 / mediatheque@cereste.fr

La Gazette : Directeur de Publication : Gérard Baume

Dépôt légal à parution - Tirage 900 exp

Imprimé sur papier recyclable et bio-dégradable. - Ne pas jeter sur la voie publique

Impression : Imprimerie Mollet-Manosque - Imprim'Vert

Au village cet été

Assemblée générale du bridge



Forts de ses 55 adhérents, le bridge club a tenu son assemblée générale dans une atmosphère très fair play. Le nombre des participants aux tournois du mercredi et samedi est stable, la régularité constante. Les finances sont saines. C'est le signe évident que le club se porte bien sous la houlette de son président Robert Chabot. Un apéritif très amical a clôturé cette assemblée. Les nouveaux joueurs sont les bienvenus sur les tables.

Renseignements sur www.cereste.fr à la rubrique loisir.

Contact au 04 92 79 05 73.

Tournage



Décidément l'allée de platanes de l'entrée de notre village plait beaucoup aux réalisateurs britanniques.

Déjà en 2007 Steve Bendelack l'avait choisie pour "les vacances de Mister Bean" et voici que tout récemment James McAvoy réalisateur entre autre de "Transpotting" et de "Slumdog millionnaire" (8 oscars en 2009) l'a retenue pour une brève séquence de son prochain film "Trance". L'occasion pour les employés municipaux qui ont aidé au bon déroulement du tournage de découvrir l'envers du décor.

Concours de peinture

Il a été organisé par l'association Cereste et ses arts du 12 au 17 septembre à la maison Salvador. Cette année le thème imposé était le portrait. Ouvert aux adultes comme aux enfants ce concours a remporté l'adhésion des artistes locaux qu'ils soient adhérents ou non de l'association. Après le vote et le dépouillement opérés dans la bonne humeur, c'est Nathalie Coquillon qui a remporté le premier prix, du jury, Rasnita le second et Maud Maréchal le prix du public, tandis que 3 fillettes se sont partagés en plus des félicitations du jury, cadeaux, bonbons et sourires ravis.



Nouveau curé



Gabriel Clause est le nouveau curé du secteur paroissial du Lague. Il succède dans ce ministère au Père Patrick Caire appelé à d'autres fonctions. Le père Gabriel Clause est natif de Lorraine. Mais l'absence de séminaires dans sa région natale conjuguée aux hasards de la vie l'ont conduit jusqu'en Haute-Provence. Entré au séminaire en 1972 à l'âge de 20 ans il sera ordonné prêtre en 1981 à Seyne les Alpes. Il a fêté le 27 septembre dernier dans un foyer d'handicapés le 30^e anniversaire de son ordination. A l'exception de 6 ans passés à Sainte-Maxime dans le Var, il est resté fidèle aux montagnes de notre département. Arrivant de Saint André les Alpes, il a été installé lors d'une messe à Reillanne le 18 septembre. L'occasion de rencontrer ouailles et élus et ici notre Maire.

Balade au parc pour enfants



Ça balance pas mal au parc c'est le moins qu'on puisse dire ! Avec les beaux jours qui s'attardent, le parc pour enfants des plantiers connaît un vif succès. Jeux calmes dans les petites cabanes en bois, escalades pour les plus intrépides. Si c'est l'occasion pour les enfants de s'amuser, c'est aussi celle pour les parents de se rencontrer et de papoter.

Des activités de loisir à Cereste nouvelles ou plus anciennes, pour tous les âges pour tous les goûts. En voici un petit panorama.

Ateliers de dessin pour enfants

Reprise le mercredi 19 octobre à 14h30 à la maison Salvador pour une après-midi découverte.

Couture et travaux d'aiguilles

Tous les lundis après-midi au local communal rue de la Paix avec l'association de fil en aiguilles.

Contact Anne Perlerin 06 62 03 20 25

Cours de gymnastique Pilates

Mardi 20 à 21h jeudi 11 à 12h à la salle polyvalente avec professeur diplômé d'état. 06 62 55 61 39

Yoga et détente : un instant pour soi le Yoga de l'énergie est fondé sur le hatha yoga : postures, respiration, relaxation, méditation, et sur les énergies de vie et de saison. Il peut être pratiqué par tous.

Cours collectifs (mardi de 18 à 20h) ou individuels à la salle de judo.

Cours à domicile.

Renseignements : 06 16 74 23 37
yoga.detente04gmail.com

Cours de danse enfants

L'association des lutins cerestains propose une nouvelle activité pour les enfants. Cours de danse modern jazz.

Professeur Véronique Reveille, les cours ont lieu la salle polyvalente le mardi de 17 à 19h.

Inscriptions sur place ou au 06 63 53 03 62.

Page environnement



La déchetterie intercommunale a pré-ouvert le 13 septembre. Cette mise en service avant l'ouverture définitive sur des plages horaires plus larges prévues cet hiver, permet déjà de bénéficier de l'ensemble des installations à l'exception du broyeur à végétaux qui sera bientôt opérationnel. Pour autant explique Patrick Melluso, qui nous fait faire le tour des lieux, on peut apporter les déchets verts car ils sont stockés en attente dans une benne. Patrick est employé par le SIRTOM et il est chargé à la fois de l'entretien des installations, du bon déroulement de l'utilisation des différentes bennes et il vous conseillera pour le tri qui doit s'opérer sur place. Déjà gardien de notre ancienne décharge communale, il voit là ses compétences reconnues et profite d'installations de pointe dans un cadre idyllique.

HORAIRES PROVISOIRES D'OUVERTURE
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 8 à 12h
Samedi : 13 à 17h

Déchets médicaux

Quid des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) non pris par les déchetteries ? Il faut s'adresser à la pharmacie de Cereste désormais équipée d'un récupérateur.



Un peu de botanique, L'ambrosie



Alors que dans la vallée du Rhône on alerte sur les dangers de la prolifération de l'*Ambrosia artemisiifolia*, importée il y a près d'un siècle d'Amérique via des semences, plante allergène, responsable de rhinites et envahissant les cultures de tournesol, on ne trouve à Cereste qu'une cousine bien intentionnée, l'*ambrosia coronopifolia*. Cela est d'autant plus remarquable que c'est une espèce rare à ne pas détruire, contrairement à l'ambrosie allergène. Connue historiquement à Cereste depuis près de 40 ans, c'était jusqu'en 2008 date où on en a découvert à Pierrevet la seule station du 04. Cependant l'arbre ne doit pas cacher la forêt, et il faut rester vigilant face à l'avancée irréductible de l'espèce cousine allergène... à surveiller.



Economique et écologique, le Covoiturage



Téléportation locale

Présenté en Conseil communautaire le 15 septembre dernier, un nouveau moyen de déplacement va voir le jour en Pays d'Apt avec la création de la centrale de mobilité ZAPT, portée par le Comité de Bassin d'Emploi du Pays d'Apt. ZAPT proposera plusieurs possibilités de déplacements avec : toute l'information sur les transports en communs, le covoiturage et l'autostop participatif matérialisés sur le territoire par un maillage de parkings de covoiturage renseignements.
Tél. : 04 90 04 88 58